



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
Service eau risques et nature

Montpellier, le **28 NOV. 2024**

Affaire suivie par :  
Caroline DOLOSOR  
Téléphone : 04 34 46 62 72  
Mél : caroline.dolosor@herault.gouv.fr

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions prévues par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5, le service en charge de la police de l'eau, a procédé à partir des éléments d'autosurveillance mis à sa disposition, à l'évaluation annuelle de la conformité des systèmes d'assainissement de la communauté de communes des Avant-Monts pour l'année 2023.

Cette évaluation permet :

- la mise à jour de la base de données nationale « réseaux organisés de la surveillance des eaux de l'assainissement urbain » (ROSEAU)
- le rapportage à la Commission européenne concernant le respect par la France de la directive « eaux résiduaires urbaines » (ERU) 91/271/CEE du 21 mai 1991,
- l'information des services de la DDTM chargés de l'application du droit de l'urbanisme,
- l'information des services de l'agence de l'eau en charge du calcul de la prime pour épuration.

Vous trouverez en annexes du présent courrier, un tableau et une note par commune, présentant les principales observations et remarques relatives aux systèmes d'assainissement dont vous avez la maîtrise d'ouvrage, justifiant leur évaluation de conformité ou de non-conformité.

Cette évaluation de conformité sera complétée le cas échéant par la Direction de l'eau et de la biodiversité dans le cadre de son évaluation nationale.

**Monsieur Francis BOUTES**  
**Président de la**  
**Communauté de communes les Avant-Monts**  
**ZAE l'Audacieuse**  
**34 480 Magalas**

Pour les systèmes supérieurs à 2000 EH, le service police de l'eau relève en particulier pour 2023, la non-conformité en équipement de la station de traitement des eaux usées de Roujan en raison de sa situation de surcharge organique constatée depuis plus de 7 ans.

Pour les systèmes compris entre 200 EH et 2000 EH, il relève la non-conformité en performance des stations de Gabian et Vailhan. Il est à noter que pour les stations de moins de 2000 EH, les données de débits saisies par SUEZ peuvent entraîner des incohérences avec les bilans 24h saisis par Hérault Ingénierie.

Au regard du lien entre assainissement et urbanisme et en application du courrier du préfet de l'Hérault en date du 26 mai 2008, je rappelle qu'un avis défavorable est émis par la DDTM pour la commune de Causse-et-Veyran depuis le 07/10/2021 jusqu'à réception de l'ordre de démarrage des travaux de la nouvelle station dont le dossier est en cours d'instruction.

L'avis défavorable émis sur le document d'urbanisme et les autorisations d'urbanisme de la commune de Roujan est levé, suite à la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le service police de l'eau reste en attente d'informations sur l'avancée du schéma directeur d'assainissement pour les mesures à prendre concernant les sensibilités aux eaux claires parasites de nombreux systèmes de collecte.

Je vous invite à me transmettre vos observations ainsi que les actions et mesures que vous continuez à mettre en œuvre (travaux, études, amélioration de l'exploitation) pour maintenir dans la durée les performances de vos systèmes et assurer la mise à niveau des installations qui le nécessitent.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Le préfet,  
**Pour le Préfet de l'Hérault**  
et par délégation,  
le Directeur adjoint  
**Thierry DURAND**

## ANNEXE

### Conformité des agglomérations d'assainissement 2023 Systèmes de collecte et stations de traitement d'une capacité nominale > 200 EH

#### Communauté de communes des Avant-Monts

Agglomération d'assainissement	Capacité (EH)	Conforme	Observations principales
MURVIEL LES BEZIERS	4 000	Oui	
THEZAN LES BEZIERS	4 000	Oui	Possible sensibilité aux eaux claires parasites
SAINT GENIES DE FONTEDIT	2 850	Oui	Sensible aux eaux claires parasites
ROUJAN	2 500	Non	Non conforme équipement, conforme en performance
ABEILHAN	2 000	Oui	
PUISSALICON	1 950	Oui	
GABIAN	1 800	Non	Dépassement DCO
NEFFIES	1 800	Oui	Présence d'eaux claires parasites à confirmer
PUIMISSON	1 800	Oui	
POUZOLLES	1 500	Oui	
CAUSSES ET VEYRAN	1 100	Oui	
MARGON	900	Oui	
FOUZILHON	400	Oui	Données N-1 (2022)
FOS	250	Oui	Possibles déversements agro-industriels
VAILHAN	200	Non	Dépassements sur les MES dont un rédhibitoire

Conforme = Conforme aux exigences de l'arrêté préfectoral ou au récépissé de la station ou à minima à l'arrêté du 21 juillet 2015.

## Système d'assainissement collectif de MURVIEL LES BEZIERS - 2023

### CONFORME

Capacité nominale de la station	240 kg/j DBO5 soit 4 000 EH
Débit nominal de la station	800 m <sup>3</sup> /j
Débit de référence de la station	1 040 m <sup>3</sup> /j
<b>PC95 retenu pour la conformité nationale 2023</b> (évalué sur 5 ans - période 2018-2022)	706 m <sup>3</sup> /j

#### Analyse de la charge organique

Charge brute de pollution organique (CBPO)	201 kg/j DBO5 soit 3 400 EH
% de la capacité nominale	84 %
<b>Capacité résiduelle</b> (valeur arrondie)	600 EH

La charge brute de pollution organique (CBPO) correspond à la charge journalière maximale entrante des bilans sur toute l'année. CBPO retenue : le 18/07/2023

#### Analyse de la charge hydraulique

Débits entrant - moyenne	334 m <sup>3</sup> /j
% du débit nominal	42 %

#### Conformité 2023

Ouvrage	Critères de conformité	Conformité	Remarques
SYSTÈME DE COLLECTE	Collecte par temps sec	Oui	
	Collecte par temps de pluie	Oui	
STATION	Équipements de la station	Oui	
	Performance de la station	Oui	

**Observation :** La station de Murviel les Béziers est évaluée conforme en performance en 2023.

Le service police de l'eau a bien noté les travaux en cours de réalisation pour modifier la filière boues.

## Système d'assainissement collectif de THEZAN LES BEZIERS – 2023

### CONFORME

Capacité nominale de la station	240 kg/j DBO5 soit 4 000 EH
Débit nominal de la station	600 m <sup>3</sup> /j
Débit de référence de la station	750 m <sup>3</sup> /j
<b>PC95 retenu pour la conformité nationale 2023</b> (évalué sur 5 ans - période 2018-2022)	<b>644 m<sup>3</sup>/j</b>

#### Analyse de la charge organique

Charge brute de pollution organique (CBPO)	292 kg/j DBO5 soit 4 900 EH
% de la capacité nominale	122 %
<b>Capacité résiduelle</b> (valeur arrondie)	<b>-900 EH</b>

La charge brute de pollution organique (CBPO) correspond à la charge journalière maximale entrante des bilans sur toute l'année. CBPO retenue : le 08/08/2023.

La station est en situation de **surcharge organique**.

#### Analyse de la charge hydraulique

Débits entrant - moyenne	340 m <sup>3</sup> /j
% du débit nominal	57 %

#### Conformité 2023

Ouvrage	Critères de conformité	Conformité	Remarques
SYSTÈME DE COLLECTE	Collecte par temps sec	Oui	
	Collecte par temps de pluie	Oui	
STATION	Équipements de la station	Oui	
	Performance de la station	Oui	

**Observation** : La station de Thezan les Béziers est évaluée conforme en performance locale en 2023. Elle présente à nouveau une situation de surcharge organique, comme en 2021 et 2019.

Le PC95 est en hausse depuis 2020 avec un débit de 573 m<sup>3</sup>/j en 2020 et 604 m<sup>3</sup>/j en 2021. Si aucun nouveau raccordement n'a été effectué, cela pourrait montrer une sensibilité aux eaux claires parasites.

Je vous invite à transmettre à la DDTM, les mesures et actions que vous mettez en place pour réduire cette sensibilité.

## Système d'assainissement collectif de SAINT GENIES DE FONTEDIT – 2023

### CONFORME

Capacité nominale de la station	171 kg/j DBO5 soit 2 850 EH
Débit nominal de la station	487 m <sup>3</sup> /j
Débit de référence de la station	545 m <sup>3</sup> /j
<b>PC95 retenu pour la conformité nationale 2023</b> (évalué sur 5 ans - période 2018-2022)	<b>643 m<sup>3</sup>/j</b>

#### Analyse de la charge organique

Charge brute de pollution organique (CBPO)	126 kg/j DBO5 soit 2 200 EH
% de la capacité nominale	74 %
<b>Capacité résiduelle</b> (valeur arrondie)	<b>650 EH</b>

La charge brute de pollution organique (CBPO) correspond à la charge journalière maximale entrante des bilans sur toute l'année. CBPO retenue : le 29/10/2023

#### Analyse de la charge hydraulique

Débits entrant - moyenne	258 m <sup>3</sup> /j
% du débit nominal	53 %

#### Conformité 2023

Ouvrage	Critères de conformité	Conformité	Remarques
SYSTÈME DE COLLECTE	Collecte par temps sec	Oui	
	Collecte par temps de pluie	Oui	
STATION	Équipements de la station	Oui	
	Performance de la station	Oui	

**Observation :** La station de Saint-Geniès-de-Fontedit est évaluée conforme en 2023.

Le PC95 est supérieur au débit de référence de la station. Le système semble sensible aux eaux claires parasites.

Je vous invite à transmettre à la DDTM, les mesures et actions que vous mettez en place pour réduire cette sensibilité.

## Système d'assainissement collectif de ROUJAN - 2023

### NON-CONFORME

Capacité nominale de la station	150 kg/j DBO5 soit 2 500 EH
Débit nominal de la station	500 m <sup>3</sup> /j
Débit de référence de la station	650 m <sup>3</sup> /j
<b>PC95 retenu pour la conformité nationale 2023</b> (évalué sur 5 ans - période 2018-2022)	<b>583 m<sup>3</sup>/j</b>

#### Analyse de la charge organique

Charge brute de pollution organique (CBPO)	175 kg/j DBO5 soit 3 000 EH
% de la capacité nominale	117 %
<b>Capacité résiduelle</b> (valeur arrondie)	<b>-500 EH</b>

La charge brute de pollution organique (CBPO) correspond à la charge journalière maximale entrante des bilans sur toute l'année. CBPO retenue : le 22/04/2023.

La station est en situation de **surcharge organique**.

#### Analyse de la charge hydraulique

Débits entrant - moyenne	291 m <sup>3</sup> /j
% du débit nominal	58%

#### Conformité 2023

Ouvrage	Critères de conformité	Conformité	Remarques
SYSTÈME DE COLLECTE	Collecte par temps sec	Oui	
	Collecte par temps de pluie	Oui	
STATION	Équipements de la station	Non	Surcharge organique
	Performance de la station	Oui	

## **Système d'assainissement collectif de ROUJAN - 2023**

### **NON-CONFORME**

La station de traitement des eaux usées de Roujan est évaluée en 2023 non-conforme en équipement en raison de sa situation de surcharge organique depuis plus de 6 ans (2014, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023).

Elle est toutefois évaluée conforme en performance.

Les causes de surcharge organique sont toujours inconnues, et doivent être prioritaires dans les analyses du schéma directeur d'assainissement en cours d'élaboration.

Le service police de l'eau a reçu le 05 décembre 2023 l'ordre de service de démarrage des travaux de la nouvelle station en date du 30 novembre 2023.

Conformément au regard du lien entre assainissement et urbanisme et en application du courrier du préfet de l'Hérault en date du 26 mai 2008, l'avis défavorable émis par la DDTM depuis le 02/12/2019 sur le document d'urbanisme et les autorisations d'urbanisme de la commune de Roujan est levé.

## Système d'assainissement collectif de ABEILHAN - 2023

### CONFORME

Capacité nominale de la station	120 kg/j DBO5 soit 2 000 EH
Débit nominal de la station	350 m <sup>3</sup> /j
Débit de référence de la station	430 m <sup>3</sup> /j
<b>PC95 retenu pour la conformité nationale 2023</b> (évalué sur 2 ans - 2021-2022)	318 m <sup>3</sup> /j

#### Analyse de la charge organique

Charge brute de pollution organique (CBPO)	118 kg/j DBO5 soit 2 000 EH
% de la capacité nominale	98 %
<b>Capacité résiduelle</b> (valeur arrondie)	0 EH

La charge brute de pollution organique (CBPO) correspond à la charge journalière maximale entrante des bilans sur toute l'année. CBPO retenue : le 22/04/2023.

La station est **en limite de capacité organique**.

#### Analyse de la charge hydraulique

Débits entrant - moyenne	188 m <sup>3</sup> /j
% du débit nominal	54 %

#### Conformité 2023

Ouvrage	Critères de conformité	Conformité	Remarques
SYSTÈME DE COLLECTE	Collecte par temps sec	Oui	
	Collecte par temps de pluie	Oui	
STATION	Équipements de la station	Oui	
	Performance de la station	Oui	

**Observation :** La station d'Abeilhan est évaluée conforme en 2023. Elle est toutefois à capacité organique. Ce pic de charge doit être analysé pour vérifier s'il correspond à la population raccordée ou si une pollution en est à l'origine.

Le service police de l'eau reste vigilant sur toute nouvelle non-conformité sur cette station.

Je vous invite à transmettre à la DDTM les mesures et actions que vous mettez en œuvre pour retrouver un fonctionnement optimal sur la station et le système de collecte.

## Systeme d'assainissement collectif de PUISSALICON - 2023

### CONFORME

Capacit� nominale de la station	117 kg/j DBO5 soit 1 950 EH
D�bit nominal de la station	293 m <sup>3</sup> /j
D�bit de r�f�rence de la station	341 m <sup>3</sup> /j

#### Analyse de la charge organique

Charge brute de pollution organique (CBPO)	59 kg/j DBO5 soit 990 EH
% de la capacit� nominale	50 %
Capacit� r�siduelle (valeur arrondie)	960 EH

La charge brute de pollution organique (CBPO) correspond   la charge journali re maximale entrante des bilans sur toute l'ann e. CBPO retenue : le 21/03/2023.

#### Analyse de la charge hydraulique

D�bits entrant - moyenne	141 m <sup>3</sup> /j
% du d�bit nominal	58 %

#### Conformit  2023

Ouvrage	Crit�res de conformit�	Conformit�	Remarques
SYST�ME DE COLLECTE	Collecte par temps sec	Oui	
	Collecte par temps de pluie	Oui	
STATION	�quipements de la station	Oui	
	Performance de la station	Oui	

**Observation :** La station de Puissalicon est  valu e conforme en performance en 2023.

Toutefois le service police de l'eau note que la presse   vis pour les boues n' tait toujours pas remise en service lors du bilan du 03/08/2023. Il note aussi que le d bitm tre de sortie doit  tre chang  en 2024.

Des bact ries filamenteuses semblent  tre pr sentes. Leur pr sence peut nuire au bon fonctionnement de la station.

Je vous invite   transmettre   la DDTM les mesures et actions que vous mettez en  uvre pour retrouver un fonctionnement optimal sur la station et le syst me de collecte.

## Système d'assainissement collectif de GABIAN - 2023

### NON-CONFORME

Capacité nominale de la station	108 kg/j DBO5 soit 1 800 EH
Débit nominal de la station	337 m <sup>3</sup> /j
Débit de référence de la station	349 m <sup>3</sup> /j

#### Analyse de la charge organique

Charge brute de pollution organique (CBPO)	49 kg/j DBO5 soit 820 EH
% de la capacité nominale	46 %
Capacité résiduelle (valeur arrondie)	980 EH

La charge brute de pollution organique (CBPO) correspond à la charge journalière maximale entrante des bilans sur toute l'année. CBPO retenue : le 13/02/2023.

#### Analyse de la charge hydraulique

Débits entrant - moyenne	119 m <sup>3</sup> /j
% du débit nominal	38 %

#### Conformité 2023

Ouvrage	Critères de conformité	Conformité	Remarques
SYSTÈME DE COLLECTE	Collecte par temps sec	Oui	
	Collecte par temps de pluie	Oui	
STATION	Équipements de la station	Oui	Dépassement DCO : 150 mg/L et rendement 71 %
	Performance de la station	Non	

**Observation :** La station de Gabian est évaluée en 2023 non-conforme en performance, en raison d'un dépassement du paramètre DCO le 31/07/2023.

Je vous invite à transmettre à la DDTM les mesures et actions que vous mettez en place pour améliorer cette station de traitement des eaux usées.

## Système d'assainissement collectif de NEFFIES - 2023

### CONFORME

Capacité nominale de la station	108 kg/j DBO5 soit 1 800 EH
Débit nominal de la station	270 m <sup>3</sup> /j
Débit de référence de la station	324 m <sup>3</sup> /j

#### Analyse de la charge organique

Charge brute de pollution organique (CBPO)	40 kg/j DBO5 soit 680 EH
% de la capacité nominale	37 %
<b>Capacité résiduelle</b> (valeur arrondie)	1 120 EH

La charge brute de pollution organique (CBPO) correspond à la charge journalière maximale entrante des bilans sur toute l'année. CBPO retenue : le 20/02/2023.

#### Analyse de la charge hydraulique

Débits entrant - moyenne	114 m <sup>3</sup> /j
% du débit nominal	42 %

#### Conformité 2023

Ouvrage	Critères de conformité	Conformité	Remarques
SYSTÈME DE COLLECTE	Collecte par temps sec	Oui	
	Collecte par temps de pluie	Oui	
STATION	Équipements de la station	Oui	
	Performance de la station	Oui	

**Observation :** La station de Neffies est évaluée conforme en performance en 2023.

La présence d'eaux claires parasites est à confirmer, ainsi que des déversements au milieu.

## Système d'assainissement collectif de PUIMISSON - 2023

### CONFORME

Capacité nominale de la station	108 kg/j DBO5 soit 1 800 EH
Débit nominal de la station	270 m <sup>3</sup> /j
Débit de référence de la station	328 m <sup>3</sup> /j

#### Analyse de la charge organique

Charge brute de pollution organique (CBPO)	79 kg/j DBO5 soit 1 320 EH
% de la capacité nominale	73 %
<b>Capacité résiduelle</b> (valeur arrondie)	480 EH

La charge brute de pollution organique (CBPO) correspond à la charge journalière maximale entrante des bilans sur toute l'année. CBPO retenue : le 16/03/2023.

#### Analyse de la charge hydraulique

Débits entrant - moyenne	145 m <sup>3</sup> /j
% du débit nominal	54 %

#### Conformité 2023

Ouvrage	Critères de conformité	Conformité	Remarques
SYSTÈME DE COLLECTE	Collecte par temps sec	Oui	
	Collecte par temps de pluie	Oui	
STATION	Équipements de la station	Oui	
	Performance de la station	Oui	

**Observation :** La station de Puimisson est évaluée conforme en performance en 2023.

## Système d'assainissement collectif de POUZOLLES - 2023

### CONFORME

Capacité nominale de la station	90 kg/j DBO5 soit 1 500 EH
Débit nominal de la station	259 m <sup>3</sup> /j
Débit de référence de la station	311 m <sup>3</sup> /j

#### Analyse de la charge organique

Charge brute de pollution organique (CBPO)	64 kg/j DBO5 soit 700 EH
% de la capacité nominale	46%
Capacité résiduelle (valeur arrondie)	840 EH

La charge brute de pollution organique (CBPO) correspond à la charge journalière maximale entrante des bilans sur toute l'année. CBPO retenue : le 08/08/2023.

#### Analyse de la charge hydraulique

Débits entrant – moyenne	121 m <sup>3</sup> /j
% du débit nominal	47%

#### Conformité 2023

Ouvrage	Critères de conformité	Conformité	Remarques
SYSTÈME DE COLLECTE	Collecte par temps sec	Oui	
	Collecte par temps de pluie		
STATION	Équipements de la station	Oui	
	Performance de la station	Oui	

**Observation :** La station de Pouzolles est évaluée conforme en performance en 2023.

## Système d'assainissement collectif de CAUSSES ET VEYRAN - 2023

### CONFORME

Capacité nominale de la station	66 kg/j DBO5 soit 1 100 EH
Débit nominal de la station	220 m <sup>3</sup> /j
Débit de référence de la station	264 m <sup>3</sup> /j

#### Analyse de la charge organique

Charge brute de pollution organique (CBPO)	50 kg/j DBO5 soit 840 EH
% de la capacité nominale	76%
Capacité résiduelle (valeur arrondie)	260 EH

La charge brute de pollution organique (CBPO) correspond à la charge journalière maximale entrante des bilans sur toute l'année. CBPO retenue : le 06/02/2023.

#### Analyse de la charge hydraulique

Débits entrant – moyenne	94 m <sup>3</sup> /j
% du débit nominal	43%

#### Conformité 2023

Ouvrage	Critères de conformité	Conformité	Remarques
SYSTÈME DE COLLECTE	Collecte par temps sec	Oui	
	Collecte par temps de pluie		
STATION	Équipements de la station	Oui	
	Performance de la station	Oui	

**Observation :** La station de Causses et Veyran est évaluée conforme en 2023.

Suite à l'arrêté portant prescriptions particulières pour la nouvelle station de traitement des eaux usées de 860 EH, le service police de l'eau est en attente des travaux.

Au regard du lien entre assainissement et urbanisme et en application du courrier du préfet de l'Hérault en date du 26 mai 2008, un avis défavorable est émis par la DDTM depuis le 07/10/2021 sur le document d'urbanisme et les autorisations d'urbanisme de la commune de Causses et Veyran. Cette décision fait suite aux dépassements réshibitoires sur le paramètre MES depuis 2019.

Cette décision sera levée à réception de l'ordre de démarrage des travaux de la nouvelle station.

Je vous invite à transmettre à la DDTM, régulièrement, l'avancée de ce projet pour retrouver un fonctionnement optimal du traitement des eaux usées.

## Systeme d'assainissement collectif de MARGON - 2023

### CONFORME

Capacité nominale de la station	54 kg/j DBO5 soit 900 EH
Débit nominal de la station	142 m <sup>3</sup> /j
Débit de référence de la station	145 m <sup>3</sup> /j

#### Analyse de la charge organique

Charge brute de pollution organique (CBPO)	45 kg/j DBO5 soit 760 EH
% de la capacité nominale	84 %
<b>Capacité résiduelle</b> (valeur arrondie)	140 EH

La charge brute de pollution organique (CBPO) correspond à la charge journalière maximale entrante des bilans sur toute l'année. CBPO retenue : le 07/03/2022.

#### Analyse de la charge hydraulique

Débits entrant - moyenne	86 m <sup>3</sup> /j
% du débit nominal	60 %

#### Conformité 2023

Ouvrage	Critères de conformité	Conformité	Remarques
SYSTEME DE COLLECTE	Collecte par temps sec	Oui	
	Collecte par temps de pluie	Oui	
STATION	Équipements de la station	Oui	
	Performance de la station	Oui	

**Observation :** La station de Margon est évaluée conforme en performance en 2023.

Le rapport de visite d'Hérault Ingénierie du 08 août 2023 fait état de lentilles sur les lagunes à retirer, et des berges à entretenir.

Je vous invite à transmettre à la DDTM les mesures et actions que vous mettez en place pour améliorer cette station de traitement des eaux usées.

## Système d'assainissement collectif de FOUZILHON - 2023

### CONFORME

Capacité nominale de la station	24 kg/j DBO5 soit 400 EH
Débit nominal de la station	70 m <sup>3</sup> /j
Débit de référence de la station	106 m <sup>3</sup> /j

#### Analyse de la charge organique

Charge brute de pollution organique (CBPO)	7 kg/j DBO5 soit 110 EH
% de la capacité nominale	79 %
<b>Capacité résiduelle</b> (valeur arrondie)	190 EH

*La charge brute de pollution organique (CBPO) correspond à la charge journalière maximale entrante des bilans sur toute l'année.*

#### Analyse de la charge hydraulique

Débits entrant - moyenne	39 m <sup>3</sup> /j
% du débit nominal	55 %

#### Conformité 2023

Ouvrage	Critères de conformité	Conformité	Remarques
SYSTÈME DE COLLECTE	Collecte par temps sec	Oui	
	Collecte par temps de pluie	Oui	
STATION	Équipements de la station	Oui	
	Performance de la station	Oui	

**Observation :** Conformément à la réglementation, la station de Fouzilhon a été évaluée conforme à travers les données N-1 (2022). Un bilan est attendu sur cette station en 2024.

## Système d'assainissement collectif de FOS - 2023

### CONFORME

Capacité nominale de la station	15 kg/j DBO5 soit 250 EH
Débit nominal de la station	50 m <sup>3</sup> /j
Débit de référence de la station	60 m <sup>3</sup> /j

#### Analyse de la charge organique

Charge brute de pollution organique (CBPO)	11 kg/j DBO5 soit 180 EH
% de la capacité nominale	71%
<b>Capacité résiduelle</b> (valeur arrondie)	70 EH

La charge brute de pollution organique (CBPO) correspond à la charge journalière maximale entrante des bilans sur toute l'année. CBPO retenue : le 16/11/2023.

#### Analyse de la charge hydraulique

Débits entrant – moyenne	11 m <sup>3</sup> /j
% du débit nominal	21%

#### Conformité 2023

Ouvrage	Critères de conformité	Conformité	Remarques
SYSTÈME DE COLLECTE	Collecte par temps sec	Oui	
	Collecte par temps de pluie		
STATION	Équipements de la station	Oui	
	Performance de la station	Oui	

**Observation :** La station de Fos est évaluée conforme en performance en 2023.

La forte charge de pollution en entrée peut être due à des affluents agro-industriels. Une enquête doit être réalisée si ce problème persiste.

Le service police de l'eau note que le premier lit de roseaux est à reprendre, et des travaux d'étanchéité sont à réaliser sur le canal de sortie.

Je vous invite à transmettre à la DDTM les mesures et actions que vous mettez en place pour améliorer cette station de traitement des eaux usées.

## Systeme d'assainissement collectif de VAILHAN - 2023

### NON-CONFORME

Capacité nominale de la station	12 kg/j DBO5 soit 200 EH
Débit nominal de la station	40 m <sup>3</sup> /j
Débit de référence de la station	48 m <sup>3</sup> /j

#### Analyse de la charge organique

Charge brute de pollution organique (CBPO)	14 kg/j DBO5 soit 230 EH
% de la capacité nominale	114 %
Capacité résiduelle (valeur arrondie)	-30 EH

La charge brute de pollution organique (CBPO) correspond à la charge journalière maximale entrante des bilans sur toute l'année.

La station est en situation de **surcharge organique**

#### Analyse de la charge hydraulique

Débits entrant – moyenne	27 m <sup>3</sup> /j
% du débit nominal	68 %

#### Conformité 2023

Ouvrage	Critères de conformité	Conformité	Remarques
SYSTÈME DE COLLECTE	Collecte par temps sec	Oui	
	Collecte par temps de pluie		
STATION	Équipements de la station	Oui	
	Performance de la station	Non	Dépassement MES 110 mg/L et rédhitoire MES 330 mg/L

**Observation :** La station de Vailhan est évaluée non-conforme en performance en 2023 en raison d'un dépassement sur le paramètre MES le 18/04 et un dépassement rédhitoire le 28/11.

Des travaux sont à réaliser sur le canal de sortie.

Je vous invite à transmettre à la DDTM les mesures et actions que vous mettez en place pour améliorer cette station de traitement des eaux usées.



DESTINATAIRE

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

M. Francis BOUTES, Président de la  
Communauté de communes les Hauts-Monts  
ZAE D'Audacieuse

Numéro de l'envoi : 1A 208 678 1885 3



34480 MASA LAS

Code postal Commune

Présenté / Avisé le: / /  
Distribué le: / /

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre : .....

Signature  
(Indiquez Prénoms et NOM)  
(mandataire)

Signature facteur

Cadres réservés à La Poste

SGR2 V30 - PTC 80 - 20178412T015 - 07/23

Date: Prix: CRBT:

Niveau de garantie (valeur au dos): R1  R2  R3

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son man...

Reference client

EXPÉDITEUR

~~DDTM 34, Bat Ozone~~  
Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale

~~Service Eau Risques Vulture - PEB - Cd~~

~~N°: 181 Place Ernest Graüer, CS 60556~~  
Libellé de la voie

~~34064 MONTPELLIER Cedex 2~~  
Code postal Commune

EXPÉDITEUR

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.



Pensez également à la Lettre recommandée en ligne  
Consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)



PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste - SA au capital de 5 620 325 816 euros - 358 000 000 RCS Paris  
Siège social : 8 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS